BULLETIN DES MARETS

N° 220 -mars 2025

Association Villa'joie

Chasse aux oeufs

JOYEUSES PÂQUES

SAMEDI 26 AVRIL 2025

RDV A LA MAIRIE DES MARETS

10H - 12H

BUVETTE SUR PLACE

MUSIQUE / ANIMATIONS

Chocolats offerts par la mairie des Marêts

« NE PAS L[redacted]AISSER L'INNOMMABLE DANS LE SILENCE »

Cette phra[redacted] de Toni MORRISON, Prix Nobel de Littérature en 1993, romancière américaine décéd[redacted]n 2019, m'a profondément marqué tant elle illustre à mon sens la nécessité absolue de se co[redacted]orter en citoyen responsable et actif et ce, à tous les degrés de notre citoyenneté, à tou[redacted]es moments de notre existence puisque se taire et fermer les yeux nous rabaisse au rang d[redacted]omplices.

Nos possi[redacted]tés personnelles sont infiniment petites à bien des niveaux mais nous conservons toujo[redacted] la possibilité de semer nos graines de réflexion, de discussion, de contestation et de [redacted]nonciation. C'est ce que l'on peut nommer comme étant « l'exercice de sa citoyenneté ». C'[redacted]le fait de vivre ensemble ou au moins les uns à côté des autres en évitant autant que faire se[redacted]ut de vivre les uns contre les autres. Avec pour règle absolue le respect de l'autre, de ses idé[redacted]même et surtout si elles nous déplaisent. Mais en conservant si possible la capacité d'en disc[redacted]r car qui détient la vérité…… ?

Nous vivo[redacted] une époque très particulière au niveau communication. Nous sommes abreuvés d'inform[redacted]ons de toutes sortes à tel point qu'il devient de plus en plus compliqué de bien s'informer s[redacted]un sujet précis, surtout si nous demeurons face aux mêmes sources sans prendre la peine d[redacted]e bouger un peu et d'aller voir ailleurs ce qui peut être dit ou pas sur le même sujet. Nous[redacted]vons en fait une époque d'une immense passivité personnelle et citoyenne. Rivés pour beauc[redacted] d'entre nous sur telle ou telle chaîne de TV ou de radio, il nous est asséné alors toujours le [redacted]me discours, toujours la même orientation politique, religieuse ou autre. Cela nous forma[redacted]dans un intérêt qui n'est pas le nôtre et nous transforme en zombie lobotomisé répéta[redacted]el un mouton apprivoisé ce que d'autres nous assènent et que nous prenons pour parole exem[redacted]re.

Depuis qu[redacted]ues années, les paroles se libèrent et c'est tant mieux car de trop nombreux cas d'abus en tout[redacted]nre ont été et sont encore commis dans bien des domaines : sexe, racisme, religion, liste non[redacted]haustive. Il nous faut semer nos petits cailloux et nommer l'innommable ancien ou encore [redacted]né. C'est par la parole libre, l'écrit libre, la pensée libre que nous pouvons jour après jour ch[redacted]ous, devant notre porte et partout ailleurs tenter d'être des citoyens ouverts au Monde et atten[redacted]s aux autres, surtout dans des villages comme le nôtre, très insignifiants pour les uns du fa[redacted]e leur petite taille mais absolument essentiels à mon sens pour emprunter le chemin malais[redacted]e la relation humaine et par ailleurs derniers éléments de proximité républicaine quan[redacted]out s'éloigne et se « normalise » au nom de la finance pourtant tant gaspillée à d'autr[redacted]iveaux.

Ne rien lai[redacted]r dans le silence c'est aussi constater que nous parlons trop souvent plus facilement avec d[redacted]nterlocuteurs de passage à l'autre bout du Monde qu'avec nos proches : famille, amis, voi[redacted], collègues. Quelque chose ne tourne pas bien rond sur cette Terre et nous ne devons pas l'a[redacted]epter si facilement. Il est choquant de voir au plus haut niveau de nos institutions républicaines (État, Gouvernement, Partis politiques) que les mensonges, les engagements non tenus, les condamnations glissent sur les intéressés comme l'eau sur les plumes d'un canard. Vus, pris et toujours en poste ! Au pire un bracelet électronique !! Si nous ne voulons pas que ces castes se maintiennent ou reviennent, qu'elles soient de droite ou de gauche, il faut un engagement citoyen à tous les niveaux : associations, communes, quartiers, écoles et autres. Il faut enrichir, au sens intellectuel du terme, le vivier de la réflexion politique et sociétale. Tu as menti, truqué, volé, violé, tu es condamné pour ça = tu dégages. Place aux autres. Nous n'avons pas besoin de toi pour défendre ces deux valeurs : vérité et liberté.

Gérard COGNYL

RIONS UN PEU !

Perles du Bac 2006

(en gras le commentaire du correcteur)

- *Les dolmens étaient des espèces d'abribus postés tous les 100 mètres.*
  (C'est ça)

- *L'eau de mer sert, en particulier, à remplir les océans.*
  (On n'y avait pas pensé)

- On peut suivre une rivière dans un sens en amont et dans l'autre sens en l'avalant.
  (Bon courage)

- Les quatre points cardinaux sont le haut, le bas, l'est et l'ouest.
  (C'est pourtant simple)

- La Terre tourne en rond dans un sens et en travers dans l'autre sens.
  (Là ce n'est pas très clair)

- Socrate parlait beaucoup car il avait la langue bien pendante.
  (Ben oui, ça donne soif)

- Au pluriel on dit des « cristaux » car il y a plusieurs cristals.
  (Logique imparable)

- Les devoirs où il y a des conjugaisons s'appellent les devoirs conjugaux.
  (Voilà qui est bien dit)

- Victor Hugo est né à l'âge de 2 ans.
  (Le pauvre)

- Un sonnet est formé de deux quatrains et de deux tiercés.
  (Gagnants bien sûr)

- Toute sa vie Montaigne a voulu écrire mais il n'a fait que des essais.
  (J'aime bien aussi)

- A la fin de sa vie, l'écrivain Hemingway s'est suicidé pour mettre fin à ses jours.
  (The end)

- Un polygone est une figure qui a des côtés un peu partout.
  (C'est à peu près ça)

De mois en moi, avec Dame Josette aussi, toujours...

Au sortir de la pharmacie, ces jours derniers, rencontre agréable avec une personne avec laquelle nous avons échangé, même si ce fut brièvement, sur quelques souvenirs communs, notamment à propos du Bulletin des Marêts dont nous évoquions ses pages attrayantes et sérieuses et, au nombre de celles-ci, celle de Dame Josette que nous saluons au passage. Sur cette page écrite de sa main, des citations ou paroles d'intérêt, de personnages riches généralement de pertinence.

Du coup, je me suis replongé dans ces pages des deux mois de mars des années précédentes et en ai retenu deux citations bien en lien avec ce que nous vivons actuellement : *"L'essentiel n'est pas de vivre, mais de bien vivre..."* qu'elle a attribuée à Platon et *"Connaissez-vous la différence entre les prévisions économiques et les prévisions météorologiques ? Parfois, à la météo, ils prévoient le temps qu'il va faire..."* de Anne Roumanoff !

Imprégné de son propos, lisant sa page de chaque bulletin, je relevais comme je viens de le faire, certaines de ses citations que je notais sur des feuillets tout en y associant d'autres que j'avais en mémoire et que j'aurais aimé lui confier... Certaines me reviennent : De Olivier de Kersauson par exemple :*"Ce qui nous fait souffrir doit nous permettre de nous construire..."* qui assure par ailleurs que *"vieillissant, les attaques de la nostalgie vont se faire, se font déjà, de plus en plus..."* ou de Bob Dylan qui déclarait que *"Qui n'est pas occupé à naître, l'est à mourir..."* et qui actuellement, sauf erreur de ma part, est marqué par l'évolution des événements aux États-Unis. Ce qui me conduit, entre autres, à ce propos de Raphaël Glucksmann : *"Là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve !"*. Sait-on jamais... ce qui ne nous empêche pas de terminer cet écrit par la prévision de Rosa Luxembourg, formulée il y a un peu plus d'un siècle : *"Nous assistons à l'effondrement du vieux monde qui croule par pans entiers, jour après jour . Ce qui est le plus surprenant, c'est que la plupart des gens ne s'en aperçoivent pas et croient marcher encore sur un sol ferme."*

- Pour accompagner ce mot du mois, cette citation de Chateaubriand sur une photo actuelle en hommage à la Nature et en pensant avec reconnaissance à Josette.

Rémi TILLET

La Compagnie Errance présente

LA RÉPUBLIQUE D'EYSSES

Une histoire d'hommes solidaires

Texte de Jean Lafaurie

Lecture spectacle,
en présence de Jean Lafaurie
né le 30 novembre 1923,
résistant, incarcéré à la prison
d'Eysses (47) et rescapé de Dachau.

5, 6 ET 8 AVRIL 2025

SALLE GERMAIN DELOR, 8B RUE DES ÉCOLES
SOISY-BOUY

Retrouvez toutes les informations sur :
https://compagnie-errance.fr/Billetseysses

Entrée 12€ / 8€ - spectacle à partir de 10ans

CPAM de Seine-et-Marne – Février 2025

Bon usage des médicaments

Article

« Le bon traitement, c'est pas forcément un médicament »

Le réflexe d'attendre de son médecin une prescription de médicaments à l'issue d'une consultation est bien ancré dans nos habitudes. Pourtant, les Français se disent de plus en plus ouverts à l'idée de consommer moins de médicaments, à condition d'être bien informés et accompagnés. Et contrairement aux idées reçues, un bon traitement ne repose pas forcément sur la prise de médicaments.

Appliquer des conseils médicaux au quotidien

Pour certaines maladies bénignes, le corps peut guérir sans traitement médicamenteux. C'est le cas pour certaines maladies respiratoires comme le rhume ou le mal de gorge pour lesquels des remèdes simples comme une bonne hydratation et/ou des lavages de nez réguliers suffisent pour soulager les symptômes en 7 à 10 jours.

Lors d'une consultation, en fonction de votre état de santé, le médecin peut vous proposer des conseils santé, des solutions non médicamenteuses ou l'arrêt de certains médicaments. C'est particulièrement le cas pour les personnes de plus de 65 ans ou celles atteintes de maladies chroniques, qui prennent souvent plusieurs médicaments par jour, augmentant ainsi le risque d'interactions dangereuses.

Qu'est-ce que la « déprescription » ?

La déprescription consiste à arrêter progressivement des médicaments devenus inutiles, redondants, ou responsables d'effets indésirables. C'est une pratique de plus en plus encouragée. Faire le point régulièrement sur ses traitements avec son médecin permet de s'assurer que chaque médicament est toujours nécessaire et adapté.

De plus, la déprescription permet de limiter les effets secondaires (troubles digestifs, fatigue persistante, troubles du sommeil, vertiges), les risques d'interactions médicamenteuses et la résistance bactérienne aux antibiotiques, tout en améliorant la qualité de vie du patient.

Traitements, automédication... Informez systématiquement votre médecin traitant, votre pharmacien ou tout autre professionnel de santé.

En savoir +
https://www.ameli.fr/seine-et-marne/assure/actualites/le-bon-traitement-c-est-pas-forcement-un-medicament?f%5B%5D=champ_content_type%3AActualit%C3%A9+nationale

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SIAC DE CHAMPCENEST

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2025

Présents : Catherine PERRIN, Jonathan NAHOUM, Jean-Pierre LAPLAIGE, Véronique BONY, Christine BOULET, Gérard COGNYL, Patrick LEBAT, Patrick PASTOREL, Didier TERRIER,

Absents représentés : Jacky GUERTAULT, représenté par Christine BOULET
Catherine PERNEL, représentée par Patrick PASTOREL

Secrétaire de séance : Christine BOULET

Nombre de conseillers délégués présents : 8
Nombre de conseiller suppléant présent : 1
Nombre de conseillers représentés : 2
L'an deux mille vingt-cinq, Le dix-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil Syndical du SIAC de Champcenest, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Champcenest sous la Présidence de Madame Catherine PERRIN, Présidente du SIAC, qui certifie :

- Que la convocation du Conseil Syndical a été faite le 11 février 2025 ;
- Que le nombre de délégués en exercice est de 10 ;

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du Secrétaire de Séance
- Approbation du Compte-rendu du 2 octobre 2024
- Délibération vote quart de crédit pour l'investissement
- Délibération adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG 77
- Délibération devis pour le tracteur
- Délibération pour l'achat d'une camionnette
- Délibération pour la demande de subvention du contrat FeR
- Organisation balayage des communes
- Carnets de liaison de Loïc
- Points sur l'organisation des Communes et l'entretien du matériel
- Questions diverses

La séance s'est ouverte à 19 heures, sous la présidence de Madame Catherine PERRIN, Présidente du SIAC de Champcenest.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Christine BOULET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2024 :

Le procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2024 a été adressé à chaque délégué syndical. Madame la Présidente invite les délégués à formuler des remarques sur la rédaction de celui-ci.

En l'absence d'observations, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2025_002 : DELIBERATION VOTE QUART DE CREDIT POUR L'INVESTISSEMENT

Madame la Présidente rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses réelles d'investissement au budget primitif 2025 (hors chap 16 remboursement d'emprunts et hors restes à réaliser 2024) : Chapitre 21 : 35.335,09 €

CHAPITRE	BP 2024	QUART DES CREDITS
21	35 335,09 €	8.833,77 €
TOTAL		**8.833,77 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 8.833,77 €, soit 25 % de 35 335,09 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à voter à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'ouverture du quart des crédits d'investissement avant le vote du budget.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

POUR	10	Dont Procuration(s)	2
CONTRE	0	Dont Procuration(s)	0
ABSTENTION	0	Dont Procuration(s)	0

2025_003 DELIBERATION ADHESION AU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CDG77 :

Madame la Présidente expose :

- qu'il est opportun pour la collectivité de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service,
- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Seine-et-Marne, le Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié,
- que la collectivité a décidé de rejoindre la procédure d'appel d'offres et a donné mandat en ce sens au Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne
- que lors de sa séance du 4 juillet 2024, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne a :
  - autorisé la Présidente à signer le marché avec le groupement conjoint RELYENS/CNP Assurances,
  - approuvé la convention de gestion indissociable des propositions tarifaires.

Après examen et délibéré, l'assemblée délibérante :

Article 1er : décide d'accepter :

- les résultats du contrat obtenus par le CDG77

Assureur : CNP Assurances
Courtier en charge de la gestion : RELYENS
Durée du contrat : 6 ans à compter du 1er janvier 2025
Contrat géré en capitalisation avec une garantie de taux de 3 ans
Préavis : contrat résiliable chaque année sous respect du préavis de 6 mois.

- La souscription de la convention de gestion entre la collectivité et le CDG77

Elle détaille les missions et le rôle de chacune des parties : le CDG77 assure l'interface entre la collectivité et l'assureur par le suivi des contrats souscrits (pilotage et exécution du contrat, médiation auprès de l'assureur), il porte assistance et conseil aux collectivités sur l'application du statut, l'instruction des dossiers et la gestion de l'absentéisme. Cette mission facultative est financée à hauteur d'un forfait par agent couvert de 27 € annuels pour les agents affiliés à la CNRACL et 11 € annuels pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Article 2 : décide de souscrire la couverture suivante pour :

les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC au titre des garanties :
Accident du travail et maladie professionnelle + Maladie ordinaire + Grave maladie + Maternité/Adoption
au taux de **1.30%** avec une franchise de **10** jours en maladie ordinaire (IJ à 100% de la base des prestations)

Article 3 : autorise Madame la Présidente à signer les certificats d'adhésion et la convention de gestion, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence et à procéder aux versements correspondants.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

POUR	10	Dont Procuration(s)	2
CONTRE	0	Dont Procuration(s)	0
ABSTENTION	0	Dont Procuration(s)	0

2025_004 DELIBERATION DEVIS N°25-02-22 DE LA SARL SAMBOURG POUR LES REPARATIONS DU TRACTEUR IH 845 XL :

Après avoir entendu l'exposé du Maire-adjoint pour les réparations sur le tracteur IH 845 XL par la SARL SAMBOURG sur présentation d'un devis de 5.755,66 €.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

---

le conseil syndical demande la révision du devis de réparation de la SARL SAMBOURG, en expliquant que la vidange n'est pas nécessaire ce qui ferait une réduction sur les fournitures et les heures.

Décide d'accepter le devis sans le montant de la vidange et des accessoires ;

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025 ;
Autorise le Vice-Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

POUR	10	Dont Procuration(s)	2
CONTRE	0	Dont Procuration(s)	0
ABSTENTION	0	Dont Procuration(s)	0

2025_005 DELIBERATION ACHAT D'UNE CAMIONNETTE BENNE :

Madame La Présidente explique que l'employé communal du SIAC de Champcenest a besoin d'une camionnette benne pour l'entretien des 5 communes.

Monsieur Jonathan NAHOUM propose 2 devis de l'entreprise PLE AUTO NEGOCE à Sézanne (51120) :

- DCI 130 PRO BENNE COFFRE RJ de 40032 kms de 2019 pour un montant de 28.200 TTC
- MASTER PRO DCI 130 BENNE RJ COFFRE de 50426 kms pour un montant de 29.760 TTC

Monsieur Jonathan NAHOUM insiste sur le fait que le temps de la décision prise par le conseil syndical et l'accord de la demande de subvention font que ces 2 véhicules ne seront certainement plus disponibles.

Les membres du Conseil Syndical conscients de ces problématiques décident l'achat d'une camionnette benne d'un montant maximum de 30.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité d'acheter une camionnette benne auprès de la Société PLE AUTO NEGOCE d'un montant maximum de 30.000 € TTC.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

POUR	10	Dont Procuration(s)	2
CONTRE	0	Dont Procuration(s)	0
ABSTENTION	0	Dont Procuration(s)	0

2025_006 DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION FeR POUR L'ACHAT D'UN CAMION BENNE :

Après avoir exposé au Conseil Syndical que le SIAC de Champcenest doit investir dans l'achat d'une camionnette benne et l'avis favorable à l'unanimité par délibération n° 2025_005, Madame la Présidente demande l'accord pour faire une demande de contrat FeR auprès du Département.

Les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité de faire une demande de subvention FeR pour l'achat d'une camionnette benne d'un montant maximum de 30.000 € TTC.

Le financement peut être réalisé de la façon suivante :

30 % avec la subvention FeR soit un montant HT de : 7.500 € HT

Il restera à la charge du SIAC de Champcenest la somme HT de : 17.500 € HT

La dépense sera prise sur le compte 2157 Matériel et outillage technique.
La TVA pourra être récupérée dans 2 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la demande de subvention du contrat FeR.

Madame la Présidente est autorisée à faire la demande de subvention FeR.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

POUR	10	Dont Procuration(s)	2
CONTRE	0	Dont Procuration(s)	0
ABSTENTION	0	Dont Procuration(s)	0

QUESTIONS DIVERSES :

1/ORGANISATION BALAYAGE DES COMMUNES :

Le Vice-Président indique que chaque commune a reçu le devis de la Société SBA, que les Marets ne souhaite pas leur intervention.

La Société interviendra sur 3 jours du 8 au 10 avril 2025 sur les 4 autres communes.

2/CARNET DE LIAISON DE LOIC LE CALVE :

Madame la Présidente explique qu'un cahier de liaison a été mis en place sur Champcenest. Il indique les travaux que Loïc doit effectuer puisque celui-ci ne sait jamais ce qu'il doit faire.

Madame Véronique BONY rajoute que malgré le cahier dans l'établi, Loïc ne sait jamais ce qu'il doit faire ou il dit qu'il n'a pas le matériel et qu'il faudrait voir si le matériel a disparu à Boisdon.

Monsieur le Vice-Président indique qu'à Champcenest également Loïc dit qu'il n'a pas de matériel, alors que chaque année il y a de nouveaux achats.

Mise à part Madame BOULET, Messieurs LEBAT et COGNYL qui trouvent que Loïc a fait des progrès, les autres communes insistent sur le fait qu'ils doivent toujours être derrière lui alors qu'il travaille pour le SIAC depuis 18 mois.

Madame Christine BOULET rajoute qu'elle est contente de Loïc et dit qu'avec des explications précises elle trouve qu'il y a une nette amélioration dans son travail.

Monsieur le Vice-Président propose aux Syndicats de regarder dans leur hangar le matériel manquant, il ira également constater les lieux sur place. Madame Christine BOULET rajoute qu'elle aimerait bien faire le tour des hangars, avoir l'inventaire de l'outillage. Une visite sera programmée prochainement par le Vice-Président.

Monsieur Gérard COGNYL propose qu'une réunion devrait être organisée avec Loïc LE CALVE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Vice-Président lève la séance à 21 heures 10.

Le secrétaire de séance : Christine BOULET	Madame la Présidente : Catherine PERRIN

COMMUNIC'ACTIONS MUNICIPALES

Anniversaires :

Sont à fêter du 15 Mars au 14 Avril, sauf erreur ou omission que vous voudrez bien me signaler et excuser. Et si la date est déjà passée du fait du sempiternel retard apporté à la confection du Bulletin, cela fera toujours une occasion de plus de boire un coup à nouveau !

Thomas FAVREAU né un 18 Mars

Cynthia PAROISSIEN née un 19 Mars

Pascale BRONSIN née un 21 Mars

Ghyslaine FONDRILLON née un 28 Mars

Jean-Luc CNEUDT né un 29 Mars

Luciana BOUHIER 12 ans le 05 Avril

Jérôme MARTIN né un12 Avril

Jean-Claude TAMBURRINI né un 12 Avril

Emmanuel SARRE né un 13 Avril

Aurore BONNET née un 14 Avril

Communication :

Rémi Tillet nous rappelle combien le travail mensuel de Josette a largement contribué à nous faire méditer sur bien des aspects de notre vie quotidienne. Les bons et les mauvais aspects, avec souvent un beau brin d'humour, mais avec toujours pour vertu la faculté de faire quelque peu réfléchir ceux qui le veulent bien

Je vous le rappelle : n'hésitez pas à intervenir pour tout sujet ou critique de votre choix. Nos colonnes vous sont ouvertes. Souvenirs, photos, anecdotes, recettes ou autres, opinions diverses... Vous avez tous quelque chose à dire et ce Bulletin a été conçu pour cela.

RAPPEL : nous avons mis en place l'application « Panneau Pocket » qui vous permet d'accéder à des informations rapides sur l'actualité communale et autres. C'est gratuit et à télécharger sur Google par exemple, soit en téléchargeant cette application sur votre ordinateur = app.panneaupocket.com

A ce jour, 157 d'entre vous sont « abonnés » aux informations des Marêts et 1290 connexions ont été notées depuis le 01 Mars 2025 sur notre application communale ! N'hésitez pas, c'est un bel outil d'information rapide et d'alerte en cas d'urgence.

Déchetterie :

Je vous rappelle qu'il est désormais de nouveau possible de prévoir un transport en déchetterie pour les personnes qui ne pourraient le faire elles-mêmes. Si cela vous intéresse, contactez – moi pour déterminer le jour possible ***mais ne mettez rien sur la voie publique avant d'en avoir eu l'autorisation .***

Travaux

Les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable menés par le SNE ont repris afin de mettre en place la nouvelle conduite entre la route départementale à hauteur de Courchamp et le chemin de Baale à Maréchères. Un fois les travaux terminés, la pression parfois un peu limite en fin de réseau devrait retrouver la vigueur ancienne !

Urbanisme :

Je vous rappelle que pour vos éventuels projets d'urbanisme il est infiniment préférable et plus productif de venir m'en parler en mairie avant tout dépôt officiel d'une demande par vous-même ou par le professionnel que vous aurez choisi. Il est en effet parfois apparu qu'un projet ne pouvait absolument pas être accepté du fait de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou qu'il pourrait l'être après quelques adaptations. Mais si le projet non acceptable en l'état est déposé tel quel cela conduit à un refus après une procédure d'instruction chronophage pour tout le monde : la mairie, la Communauté de Communes et vous-mêmes....

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Mercredi 8 h à 12h et 12 h30 à 16 h30

Le Maire

Gérard Cognyl

mairie.lesmarets@gmail.com

Tél :01 64 01 00 43

06 08 87 07 99

Site internet = lesmarets.com

01 64 01 93 81